

RÉPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès



## PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PDES) 2017-2021

UN NIGER RENAISSANT POUR UN PEUPLE PROSPÈRE

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

IMPRIMÉ AVEC L'APPUI



SEPTEMBRE 2017

PLAN DE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE  
ET SOCIAL (PDES) 2017-2021



Le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 affiche les ambitions du Gouvernement pour « un Niger renaissant pour un peuple prospère ». Il tire son fondement du programme de la renaissance Acte 2, sur la base duquel le Président de la République a été élu pour un second mandat. Il aspire à poursuivre la triple exigence de modernisation : politique, économique, et sociale. Le PDES 2017-2021 est marqué par la poursuite et l'approfondissement, de la rupture entamée avec le PDES 2012-2015. Cette rupture va se matérialiser par des réformes ambitieuses dans tous les domaines.

L'objectif global du PDES 2017-2021 est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ». Son objectif spécifique est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ».

Au regard du diagnostic de la situation économique, et sociale, et des opportunités qui s'offrent au Niger, huit défis majeurs ont été pris en charge à savoir :

1. Garantir davantage la sécurité des personnes et des biens,
2. Renforcer la bonne gouvernance,
3. Assurer la transition démographique,
4. Relever le capital humain,
5. Maintenir une croissance économique durable et inclusive,
- 6 Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle,
7. Adapter les systèmes de production aux changements climatiques ;
8. Promouvoir le changement des comportements et des mentalités.

Pour relever ces défis, cinq (5) axes stratégiques ont été définis :

**L'axe 1 : « Renaissance culturelle »** ambitionne de créer les conditions favorables aux indispensables mutations et changements de comportements dont le pays a besoin en vue d'assurer un développement durable.

**L'axe 2 : « développement social et la transition démographique »**, vise à amorcer la transition démographique, comme en témoigne la cible ambitieuse du taux de croissance démographique fixée par le Gouvernement à 3,06% pour 2021. Cela se fera à travers une amélioration significative du capital humain en mettant l'accent sur la qualité du système éducatif.

**L'axe 3 : « accélération de la croissance économique »** poursuit l'objectif de renforcer le développement économique en stimulant les piliers de la croissance. Il met ainsi en exergue la transformation du monde rural et la dynamisation du secteur privé dans un cadre macroéconomique stable.

**L'axe 4 : « amélioration de la gouvernance, paix et sécurité »** vise à renforcer les conditions sous-jacentes du développement que sont : la sécurité, la bonne gouvernance politique, administrative, juridique, judiciaire et locale. L'accent sera mis sur l'efficacité de l'administration publique et des Institutions ainsi que sur le couple sécurité et développement.

**L'axe 5 : « gestion durable de l'environnement »** contribue au développement d'un environnement sain, en droite ligne des engagements internationaux auxquels le Niger a souscrits : la contribution déterminée au niveau national dans le cadre de la COP 21 et les Objectifs de Développement Durable 2030.

Les interrelations entre les cinq axes sont impulsées par une dynamique de changement dont la renaissance culturelle constitue le pivot central.

Au niveau de chaque axe stratégique, un ou plusieurs programmes subdivisés en sous-programmes seront mis en œuvre. Au total, onze (11) programmes et cinquante (50) sous-programmes ont été déterminés avec des indicateurs clairement définis en précisant les situations de référence et les valeurs cibles en 2021.

Ainsi, l'impact attendu de la mise en œuvre du PDES est : « le bien-être de la population nigérienne est amélioré ».

A moyen terme, les résultats stratégiques attendus sont constitués de cinq (5) effets globaux et de onze (11) effets spécifiques. Les cinq (5) effets globaux sont les suivants :

1. Le Nigérien est un citoyen favorable au développement socio-économique durable.
2. Le développement social des populations est durablement amélioré.
3. La croissance économique est forte, soutenue et inclusive
4. Les populations sont bien gouvernées dans un espace sécurisé
5. La gestion de l'environnement est durablement améliorée

La mise en œuvre du PDES 2017-2021 se fera en respectant six (06) principes directeurs :

- La Gestion Axée sur les Résultats (GAR);
- L'approche intersectorielle;
- l'inclusivité;
- Le partenariat;
- La responsabilisation et l'imputabilité;
- La prise en compte des impératifs de gestion des urgences dans le développement durable.

Le cadrage macroéconomique du PDES 2017-2021 est fondé sur un scénario de base et un scénario optimiste. Pour le scénario de base, ce cadrage est calé sur le Programme Economique et Financier conclu avec le FMI. Selon le scénario de base, la croissance économique passera de 5% en 2016 à 6,2% en 2021 avec une moyenne de 5,9% entre 2017 et 2021, le taux de pression fiscale sera de 18,2% en 2021 contre 13,6% en 2016 avec une moyenne de 16,5% sur la période du PDES, le solde global dons compris passera de -6,1% en 2016 à -0,9% en 2021 et l'incidence de la pauvreté sera de 37,3% en 2021 contre 39,8% en 2016.

Le **scénario optimiste**, affichant les ambitions du Programme de Renaissance Acte 2, table sur une croissance moyenne de 7,3% sur la période au lieu de 5,9% en scénario de base, et une incidence de la pauvreté de 31,3% en 2021 au lieu de 37,3% en scénario de base. Sur la base de ce scénario optimiste, le **coût total du PDES 2017-2021 est évalué à 15 018,2 milliards de FCFA**

dont 9 305,7 milliards de dépenses publiques et 5 712,5 milliards d'investissements privés. Les dépenses publiques seront financées à hauteur de 5 523,9 milliards de ressources propres et 3 712,5 milliards de ressources extérieures.

Pour mettre en œuvre le PDES 2017-2021, un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) d'un montant de 5 319, 022 milliards de F CFA soit 8,108 milliards d'Euros a été élaboré. Les critères retenus pour le choix des opérations sont entre autres, la capacité de l'action à influencer un changement social et économique à court et moyen termes en matière de réduction de pauvreté et de création d'emplois.

Le mécanisme de mise en œuvre du PDES 2017-2021 est conçu pour répondre à plusieurs objectifs dont l'efficacité, la robustesse et la souplesse. Il est bâti sur trois instruments distincts mais interdépendants. Il s'agit des dispositifs de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de Coordination.

S'agissant particulièrement du dispositif de coordination du PDES 2017-2021, il fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre, au fur et à mesure, les réalisations et l'atteinte des résultats du PDES mais également de décider des orientations et mesures à prendre pour garantir l'atteinte des résultats planifiés.

A cet effet, le dispositif de coordination est composé de plusieurs structures organisées en trois catégories d'organes à savoir i) les organes de pilotage et d'orientation politiques, ii) les organes techniques et iii) les organes de concertation. Les différentes structures de coordination se réuniront régulièrement pour donner les orientations et apprécier les résultats de la mise en œuvre du PDES.

Afin d'assurer une meilleure mise en œuvre du PDES 2017-2021, les facteurs de réussite les risques ont été analysés et les mesures de leur mitigation ont été définies.